

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} OCTOBRE 2024
20H00 à la salle Maurice Nicolas

Présidente de séance : ROBERT Karine, Maire

Présents : ROBERT Karine, MORLE Patrick, FIALON Philippe, GOUYS Jean, SARRASIN Myriam, BADIA Armand, FRECHET Norbert, RUSSO Anne-Sophie, LHOPITEAU Eric, CHIROUZE Séverine

Procurations : BRUN Marc a donné procuration à ROBERT Karine et REYNAUD Sylvie a donné procuration à FIALON Philippe

Absents excusés : BRUN Marc, REYNAUD Sylvie, PONTAL Stéphanie

Secrétaire de séance : MORLE Patrick

La séance a été ouverte à 20H00.

ORDRE DU JOUR :

1/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 02 juillet 2024

2/ Cession d'un tènement bâti et non bâti

3/ Choix de la licence pour le futur commerce multi-services

4/ Sollicitation d'un fonds de concours auprès de la communauté de communes Ardèche des sources et volcans

5/ Sollicitation d'un fonds de concours enveloppe Voirie auprès de la communauté de communes Ardèche des sources et volcans

6/ Subvention association l'Eau vive

7/ Proposition d'aménagements de réduction de vitesse rue Dame de Ventadour

8/ Modification des tarifs et conditions de mise à disposition des salles communales de Meyras

9/ Créances éteintes

Informations diverses aux élus

1/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 2 juillet 2024

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 2 juillet 2024.

2/ Cession d'un tènement bâti et non bâti

L'agence immobilière Kevin DUFORD a reçu une proposition d'achat concernant l'ancienne école d'un montant de 150 000 €, incluant les frais d'agence qui s'élèvent à 9 000 €. Madame le Maire demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur cette offre d'achat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 10 voix pour, 0 abstention et 2 contre (Armand BADIA et Myriam SARRASIN) d'accepter la proposition d'achat de l'ancienne école pour un montant de 150 000 €, incluant les frais d'agence de 9 000 €, les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur et autorise madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

3/ Choix de la licence pour le futur commerce multi-services

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de se prononcer sur le choix de la licence du futur commerce multi-services. Compte tenu du coût important d'une licence III et le quota sur la commune étant dépassé, elle propose de démarrer l'exploitation du multiservices avec une simple licence de petite restauration ou licence de restaurant qui sont disponibles sur simple demande et sans frais.

Armand BADIA prend la parole en expliquant ne pas comprendre ce changement de cap et que le projet au final sera un restaurant. Madame Le Maire répond que le projet initial est inchangé et qu'il s'agira d'un commerce multiservices avec un espace épicerie et un espace restauration.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 10 voix pour, 0 contre et 2 abstentions (Armand BADIA et Myriam SARRASIN), de laisser aux futurs gérants le choix entre la licence petite restauration et la licence restaurant pour le futur commerce multi-services.

4/ Sollicitation d'un fonds de concours auprès de la communauté de communes Ardèche des sources et volcans

Madame le Maire propose de solliciter un fonds de concours auprès de la communauté de communes (programme de soutien aux investissements des communes) concernant les travaux du futur commerce multi-services. Elle explique que la CDC financera à hauteur de 50 % la partie autofinancement du projet de la commune pour un montant maximum de 60 000 €.

Le nouveau plan de financement se décompose de la manière suivante :

Nature des dépenses	Montant HT	Financements sollicités	Montant subvention
Travaux	302 600	Département Ardèche	84 600
Frais d'ingénierie, étude	66 559	Etat DETR	110 730
Equipements /mobiliers	39 443	Région	100 000
		Autofinancement	113 272
TOTAL	408 602	TOTAL	408 602

Il est donc demandé à la CDC une participation à hauteur de 50% sur l'autofinancement soit 56 636 €, et par conséquent, un reste à charge de 56 636 € à la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 10 voix pour, 0 contre et 2 abstentions (Armand BADIA et Myriam SARRASIN), de solliciter le fonds de concours auprès de la communauté de communes selon les conditions précitées et autorise Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

5/ Sollicitation d'un fonds de concours enveloppe Voirie auprès de la communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans

Madame le Maire propose de solliciter le fonds de concours du restant de l'enveloppe Voirie 2020/2026 auprès de la communauté de communes d'un montant de 49 821 €.

Sans projet d'utilisation de cette enveloppe pour la voirie, nous avons la possibilité de l'affecter à d'autres projets. Il est proposé de l'affecter au projet de l'entrepôt. La participation de la mairie serait ramenée à 42 217 € avec une participation identique de la CDC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter le fonds de concours du restant de l'enveloppe voirie 2020/2026 auprès de la communauté de communes d'un montant de 42 217 €.

6/ Subvention association l'Eau Vive

A la demande de la Trésorerie, il convient de délibérer à nouveau concernant la subvention accordée à l'association l'Eau Vive à la suite à un changement d'intitulé dans le RIB de celle-ci.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'accorder une subvention d'un montant de 400 € à l'association l'Eau Vive

7/ Proposition d'aménagements de réduction de vitesse rue Dame de Ventadour

Il est proposé, pour des raisons de sécurité, une extension de la zone 30 depuis le bâtiment de l'ancienne Poste jusqu'au croisement RD26/Rue Dame de Ventadour et l'installation de coussins berlinois avant le nouveau parking de l'école et au niveau des cabinets médicaux rue Dame de Ventadour. Le coût total est estimé à 3 948 €.

Après débat, il semble suffisant de commencer par l'installation de panneaux limitant la vitesse à 30 Km/h avec un bilan au bout de 6 mois et si besoin de coussins berlinois dans un 2ème temps.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de mettre en œuvre cette dernière proposition pour aménager la rue Dame de Ventadour.

8/ Modification des tarifs et conditions de mise à disposition des salles communales de Meyras

Il est proposé de modifier les tarifs et conditions de mise à disposition des salles communales de Meyras.

Cette proposition vise à mieux maîtriser le taux d'occupation de l'espace d'animation, à encadrer les demandes notamment par des structures privées ou extérieures à la commune et à faire partager par ces structures les coûts de chauffage et de maintenance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de modifier les tarifs et conditions de mise à disposition des salles communales de Meyras selon l'annexe ci-jointe.

9/ Créances éteintes

La trésorerie d'Aubenas a transmis à la commune plusieurs demandes d'admission en non-valeur — créances éteintes pour un montant global de 7 295,00 €, réparties sur 8 titres de recettes émis en 2019 et 2020, sur le budget principal.

L'ensemble des procédures juridiques de recouvrement dont elle dispose ayant été mises en œuvre, le conseil municipal décide à l'unanimité d'admettre en non-valeur lesdits titres de recettes.

Informations diverses :

•Lot de menuiserie intérieure du commerce multiservice

Ce lot infructueux a été réaffecté au lot de menuiseries extérieures pour un montant inférieur à celui du marché.

•Résiliation du bail des gîtes communaux

Ce bail sera résilié le 30/11/2024 à la demande des gérants. La reprise de la gérance pourra se faire soit par un nouveau couple de gérants, soit par la mairie qui pourrait s'appuyer sur un processus de conciergerie proposé par les gérants démissionnaires.

•Non reconduction du contrat de MATT DUCHAUD et recrutement d'un nouvel agent technique

Le non-respect des engagements de Monsieur DUCHAUD, notamment pour obtenir son permis de conduire, et ce malgré de nombreuses relances, nous a conduit à ne pas renouveler son contrat.

La recherche d'un nouvel agent pour le remplacer a abouti au recrutement de Monsieur Julien AUGUSTIN, déjà connu pour son poste occupé à la CDC et qui présente plusieurs atouts pour le poste en matière de formations et d'expériences. Un contrat en CDD à temps complet est prévu jusqu'au 31 décembre 2024.

•Réservoir du Clauzel

Les travaux touchent à leur fin : Reste le raccordement électrique du réservoir et raccordement des réseaux d'eau au niveau du carrefour du Maillet.

• Travaux assainissement dans le quartier du Champ

Ces travaux ont fait suite à un diagnostic du SEBA mettant en évidence des eaux parasites. Le SEBA va procéder à un remplacement du réseau d'assainissement dans la portion de voirie de l'impasse du Champ jusqu'au Cros de Meyras. Les travaux devraient se réaliser entre fin octobre et début novembre. Le SEBA a pris contact avec les riverains concernés pour présenter le projet et traiter les nuisances.

Réfection du revêtement du RD26, déviation du village

Les travaux porteront sur la portion comprise entre le carrefour Amarnier et l'entrée sud du village. Ils se dérouleront du 21 au 25 octobre, soit la première semaine des vacances scolaires de Toussaint (horaire 8H00-18H30) Une borne incendie sera posée au carrefour à l'entrée du village

• Travaux quartier du Champ

Le chantier d'enfouissement des réseaux au quartier du champ touche à sa fin. Les poteaux sont en cours de démontage.

• Travaux de rénovation des Thermes

Ils porteront sur le plateau technique, commenceront le 18 novembre et finiront début mai pour une reprise des cures début juin 2025.

Coût total des travaux : 2 850 000 €

Financement Région : 470 480 €

Plan Avenir Montagne : 810 000 €

Etat : 454 720 €

Emprunt du SITHERE : 1 115 000 €,

qui se décompose comme suit :

> 750 000 € sur 3 ans Caisse d'Epargne

> 365 000 € sur 25 ans Banque des territoires

• Le PESTRIN

Le site a été racheté par un nouvel investisseur.

Un nouveau dossier a été déposé auprès de L'ARS en vue de l'obtention d'une autorisation d'ouverture d'ici la fin de l'année.

La vente à la population locale serait conservée.

• Marché hebdomadaire du dimanche matin

Cette initiative lancée en juin a permis de valider la viabilité de ce marché.

Ce marché a vu la présence moyenne de 15 exposants réguliers pendant les 12 semaines de la période estivale.

La fréquentation du public était au rendez-vous. Il a été agrémenté de plusieurs animations musicales.

Ses atouts reposent sur le cadre de notre village de caractère, le charme de la place et sur l'intérêt et la motivation qu'ont montrés rapidement les exposants locaux. Il s'est renforcé au cours de l'été par un noyau dur d'exposants déterminés à reconduire l'expérience à la saison touristique prochaine.

• Equipe de bénévoles de la bibliothèque

Alix RASSAT intègre l'équipe des bénévoles de la bibliothèque et assurera une permanence les samedi matin à partir du 9 novembre 2024.

• Divagation des chiens

Suite à une recrudescence des nuisances de chiens et à leur divagation, un arrêté du maire a été publié pour la non divagation des chiens sur la commune.

• Référé de la SCI des 3 Vallées demandant la suspension des travaux du commerce multi services

Le jugement sera rendu jeudi 3 octobre 2024.

La séance est close à 22H00

.....

Le Maire,



Karine ROBERT

Le secrétaire de séance,

Patrick MORLE